

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du mercredi 19 juillet 2017
Procès verbal

Nombre de conseillers :
en exercice : 14

Date de la convocation :
13 juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le dix neuf juillet le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, PILLET Mireille, BOURIEAU Bénédicte, GUERINEAU Chantal, GROUSSIN Didier, PHELIPPEAU Rémy, GROSSIN André, CHAIGNE Amandine,

EXCUSES : TESSIER Jean, PERRAUDEAU Carole, GODET Jean-Philippe, GROSSIN Bénédicte, MERCIER Isabelle

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rémy PHELIPPEAU.....

A 19h05, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 29 juin 2017 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

29/06/2017	Accord cadre	MAXIPAP	Fournitures administratives	183,58 €	220,30 €
29/06/2017	Accord cadre	MAXIPAP	Cartouche encre - Bureau Etat Civil	34,18 €	41,02 €
04/07/2017	Accord cadre	SIGNAUX GIROD	Panneaux de signalisation	499,15 €	598,98 €
18/07/2017	Accord cadre	BARREAU Jérémie	Brosse de désherbage	661,57 €	793,88 €
18/07/2017	Accord cadre	EDP	Enherbement durable (aménagement cimetière)	432,10 €	518,52 €

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

Réf. 01 – Acquisition d'un terrain pour la création d'un lotissement communal

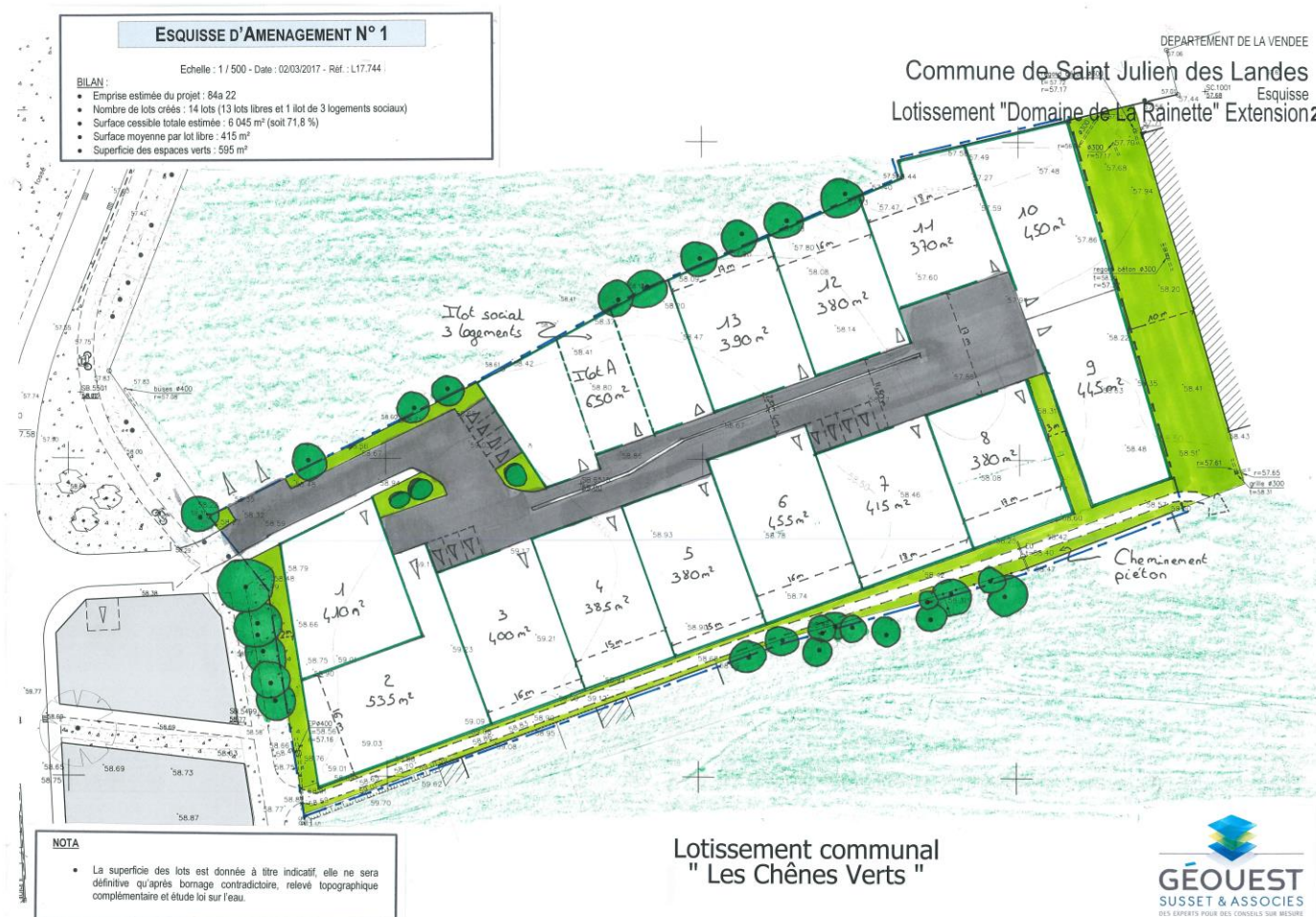
M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de lotissement communal qui pourrait se faire sur les parcelles AB1609, AB 1610p et Ab 1611.

M le Maire précise qu'il s'agit d'un document de travail, permettant à chacun de visualiser le projet.

Présentation du projet :

- 13 Lots libres et 1 îlot de 3 logements sociaux pourraient être créés sur ces terrains, avec une superficie moyenne par lot libre de 415 m² et une densité brute de 19 logements/ha.

- Dans ce projet une bande verte de 10 m de large est maintenue comme zone tampon entre le lotissement et le bâtiment présent à l'Est de l'opération, elle pourrait être réduite à 5 m.
- Les lots sont desservis par une voirie en impasse avec à son extrémité une placette permettant le retournement des véhicules. 11 places de stationnement public sont prévus sur cette voirie.
- La voirie de ce lotissement permettra également la desserte de 2 lots au Nord (parcelles cadastrées section AB n°1653, 1654)



Parcelle n° 1609	7 183 m ²
Parcelle n° 1610 p	1 520 m ² (superficie non définitive)
Parcelle n°1611	110 m ²
TOTAL	8 813 m²

Plan de financement provisoire :

Reference dossier : M17.744 ; Suivi par : C. ROJAS

LIBELLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1. Voirie	75 000	90 000,00
2. Assainissement EU (Réseau/Branchements)	16 000	19 200,00
3. Assainissement EP (Réseau/Branchements)	20 000	24 000,00
4. Contrôle des réseaux EU/EP et dossier de récolement	5 000	6 000,00
Sous-total VRD :	116 000	139 200,00
5. Eau Potable (Réseau/Branchements) - prestation Vendée Eau	10 000	12 000,00
6a. Electricité/Téléphone (Réseau/Branchements) - prestation SyDEV	40 000	40 000,00
6b. Etude Téléphone	1 300	1 560,00
7. Eclairage (mâts et câbles) - prestation SyDEV	15 000	15 000,00
8. Espaces Verts	4 000	4 800,00
9. Mission topographique, foncière et urbanisme	13 500	16 200,00
10. Mission Maîtrise d'Œuvre (DCE et suivi)	10 500	12 600,00
11. Divers et Imprévus	4 700	5 640,00
TOTAL :	215 000 €	247 000,00
<i>pour info les postes 6a et 7 ne sont pas soumis à la TVA</i>		
Nombre de lots (14 lots au total, dont l'ilot A pouvant recevoir 3 logements)	14	
Superficie cessible en m ² (avant bornage définitif)	6 310	
Prix de revient au lot	15 357,14 €	17 642,86 €
Prix de revient au m ² cessible	34,07 €	39,14 €

Après avoir exposé le projet, M le Maire demande au Conseil municipal de fixer le prix d'acquisition des parcelles 1 609, 1 610p et 1 611 .

VOTE : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents propose un prix global de 200 000 €.

Réf. 02 – Prix de la collectivité – Exposition de Peinture 2017

Chaque année, la commune alloue un prix dans le cadre de l'exposition de peinture organisée par la commission culturelle.

Cette année, M. le Maire propose d'attribuer ce prix à Mme Laurence BOCQUIER pour un tableau d'une valeur de 350.00€.

M. le Maire demande au le Conseil Municipal :

- **d'attribuer** le prix de la Municipalité d'un montant de 350.00 € au profit de Mme Laurence BOCQUIER
- **de l'autoriser** ordonnancer la dépense qui sera imputée sur le budget communal, compte 6233.

VOTE : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, propose le prix de la Municipalité d'un montant de 350.00 € au profit de Mme Laurence BOCQUIER

Réf. 03 – Création d'un poste de rédacteur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'agent en charge de la comptabilité a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur

Il convient donc de créer un emploi de rédacteur à temps complet, soit 35 heures à compter du 01 septembre 2017.

VOTE : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste de rédacteur.

Questions diverses :

1 – Présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « eau potable » a été transférée par la commune au SIAEP de de la vallée du Jaunay qui lui-même a transféré la partie « distribution » à Vendée Eau, et conservé la partie production.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Monsieur le Maire :

- Expose au Conseil Municipal ledit rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2016 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers.
- Précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie et demande l'avis du Conseil Municipal et qu'il est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2016

2 – Présentation de l'analyse des offres « travaux de mise en accessibilité des abords de la salle polyvalente »

5. ANALYSE

5.1. Vérification et Analyse des offres

Le prix des prestations, pondéré à 60 %

Le critère prix est apprécié sur une notation de 10. L'offre la plus basse aura la note de 10. Les autres offres seront notées en appliquant la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Offre la moins disante} / \text{Offre Considérée}) \times 60$$

Après vérification des offres, il n'a pas été constaté d'erreurs de calculs.

L'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire sont cohérents pour toutes les entreprises.

Toutes les entreprises se situent au-dessous de l'estimatif établi par le maître d'œuvre.

ENTREPRISE		Montant HT	Note /10	Pond 60%
Maitrise d'Œuvre (Estimation)		35 000,00 €		
01	SEDEP	32 739,25 €	10,00	6,00
02	CTCV	33 737,30 €	9,70	5,82
03	COLAS	32 924,00 €	9,94	5,97

La valeur technique, pondérée à 40 %

La qualité technique de l'offre est appréciée sur la base de la note technique et du planning fournis par les candidats. Elle est notée sur 10.

La note technique ne devait pas faire plus de 10 pages et devait présenter au minima les modes opératoires, l'organisation du chantier, les moyens mobilisés et la provenance des fournitures.

ENTREPRISE	NOTE /10	PONDERATION 40 %
SEDEP	8,00	3,20
CTCV	8,00	3,20
COLAS	7,00	2,80

6. CLASSEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le classement des offres s'opère comme suit :

Classement	ENTREPRISE	Prix	Valeur technique	Total
		60%	40%	/10
1	01 - SEDEP	6,00	3,20	9,20
2	02 - CTCV	5,82	3,20	9,02
3	03 - COLAS	5,97	2,80	8,77

En conclusion :

Après analyse des offres, il apparaît que l'entreprise SEDEP est l'offre la mieux-disante. Elle présente toutes les garanties pour la bonne exécution du chantier mais elle ne peut toutefois pas s'engager sur un démarrage de chantier au 4 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt la séance à 20h30

A Saint Julien des Landes, le 20 juillet 2017

Le Maire
Joël BRET

